

RAPPORT ANNUEL — LIBERTÉ DE PAROLE

Période : 1er janvier au 31 août 2019

L'Université Laurentienne publie ce premier rapport annuel sur la liberté de parole, qui couvre la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 août 2019.

Adoption de la Politique

Lors de sa réunion de décembre 2018, le Conseil des gouverneurs de l'Université Laurentienne a approuvé la politique, tel que recommandé par le Groupe de travail sur la liberté d'expression (liberté de parole), assurant ainsi le respect de la directive du gouvernement. Ladite Politique a été présentée et discutée lors de la réunion du Sénat en novembre 2018. Ladite Politique a été promue sur la page principale du site Internet de l'Université Laurentienne avant la date de tombée du 31 décembre 2018. La Politique a été renouvelée sans changement en juin 2019 pour une période de 12 mois. En juin 2020, le Sénat et le Conseil des gouverneurs recevront une mise à jour de la mise en œuvre de la politique. À ce moment, la Politique sera soumise à l'approbation du Conseil des gouverneurs pour une période prolongée.

Culture et politique institutionnelles

Les principes de la liberté d'expression sont bien connus au sein de la communauté universitaire. L'adoption de la politique de l'Université en matière de liberté d'expression (liberté de parole) n'a pas entraîné des discussions supplémentaires au sein de la communauté universitaire.

À la suite de l'adoption de la Politique en matière de liberté d'expression (liberté de parole), le Groupe de travail sur la liberté de parole s'est engagé avec d'autres intervenants sur le campus. L'objectif était d'assurer un alignement entre ladite Politique et les autres pratiques et procédures. Des modifications mineures ont été apportées aux pratiques et aux procédures existantes au cours de la dernière année.

Le Groupe de travail sur la liberté d'expression a recommandé au Conseil des gouverneurs que la politique approuvée en décembre 2018 soit révisée en juin 2019. Cette fenêtre plus courte permettait au Groupe de travail sur la liberté d'expression de proposer des modifications en fonction de défis émergents issues de la communauté universitaire. En juin 2019, le Groupe de travail sur la liberté d'expression a recommandé au Conseil des gouverneurs de renouveler son approbation de la politique actuelle, sans modification, pour une période supplémentaire de 12 mois.

Évènements

L'Université Laurentienne n'a reçu aucune plainte concernant la liberté d'expression au cours de la période de ce rapport annuel. En tant que tel, au-delà des coûts en ressources humaines liés à la convocation des membres du Groupe de travail sur la liberté de parole chargée de développer et d'appuyer la mise en œuvre de la politique, l'Université n'a pas abordé des coûts supplémentaires liés à la liberté de parole ni les problèmes de sécurité.

À l'heure actuelle, la procédure suivante est en place pour répondre aux questions ou recevoir des plaintes liées à la liberté d'expression :

1. Le Bureau du recteur soumet les questions et les plaintes au Groupe de travail sur la liberté d'expression par l'intermédiaire de sa présidence (Yves Pelletier, Ph. D.)
2. La présidence du Groupe de travail sur la liberté d'expression convoquera une réunion de ses membres pour faire une recommandation au Bureau du recteur sur les plaintes. La présidence est chargée de répondre aux questions concernant la politique de l'Université.

Les plaintes

L'Université n'a reçu aucune plainte des membres de sa communauté universitaire ni d'invités sur le campus.

Données statistiques

Mesure	#
Nombre de plaintes reçues en vertu de la Politique sur la liberté d'expression	0
Nombre de plaintes examinées qui ont été rejetées	0
Nombre de plaintes ou d'incidents ayant révélé que la Politique de liberté d'expression n'a pas été suivie correctement	0
Nombre de plaintes ou d'incidents relevant de la Politique de liberté d'expression ayant conduit l'institution à appliquer des	0

Pour toute information complémentaire, veuillez joindre :

Yves Pelletier, Ph. D.

Président, Groupe de travail sur la liberté d'expression

Vice-recteur associé aux études et aux affaires francophones

ypelletier@laurentienne.ca